

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2024**

## **1. Désignation du secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal désigne M. SCHMITT Martin comme secrétaire de séance.  
Adopté à l'unanimité.

## **2. Création de deux emplois d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création d'un emploi permanent d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, à raison de 26/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour les fonctions d'ATSEM de la classe des tout petits, petits et moyens de l'école maternelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création d'un emploi permanent d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, à raison de 26/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour les fonctions d'ATSEM de la classe des grands de l'école maternelle.

Adopté à l'unanimité.

## **3. Création d'un emploi d'Adjoint Technique**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, pour les fonctions d'adjoint technique.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L332-8 3<sup>o</sup> du code général de la fonction publique, à savoir :

Pour tous les emplois des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes regroupant moins de 15 000.

Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de l'indice brut 367, indice majoré 366.

Adopté à l'unanimité.

## **4. Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Vu la ligne de trésorerie actuellement ouverte auprès de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel,

Vu la date d'expiration de celle-ci au 30 juin 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel pour un montant limite de 150 000,00 € dont les conditions sont les suivantes :

Durée : 1 an,

Taux : Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 0,80 point,

Intérêts : Calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours.

Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil,

Commission d'engagement : 0,10 % du montant autorisé, soit 150 € payable à la signature du contrat,

Commission de non utilisation : néant.

Autorise le Maire à signer le contrat sur les bases précitées.

Adopté à l'unanimité.

## **5. Numérotation d'un terrain rue des Alouettes**

Vu le projet de construction de M. et Mme GALLMANN Eric, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer le numéro 7 rue des Alouettes à la parcelle n° 291 section 01.

Adopté à l'unanimité.

## **6. Avis sur demande d'octroi d'un permis exclusif de recherches de gîtes géothermiques, dit « Permis du Delta de la Sauer » (Société Electricité de Strasbourg)**

Par demande du 14 novembre 2023, la société Electricité de Strasbourg SA (ES) a sollicité l'octroi d'un permis exclusif de recherches (PER) de gîtes géothermiques dit « Permis du Delta de la Sauer » pour une durée de 5 ans et un périmètre correspondant à une superficie de 189 km<sup>2</sup> entièrement situé dans le département du Bas-Rhin.

Le territoire de la commune de Niederroedern étant concerné par le périmètre de la demande de PER « Delta de la Sauer » il appartient de faire connaître au représentant de l'Etat dans un délai de 30 jours à compter du 7 Mai 2024, l'avis du Conseil Municipal de la commune de Niederroedern sur la demande de PER présentée par la société ES ainsi que les contraintes existant sur la zone en cause qui serait de nature à affecter la délivrance de la demande de titre. Au-delà de cette date, cet avis sera réputé favorable. Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce point.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Prend acte des informations données,

Emet un avis défavorable à la demande de PER déposée par la société Electricité de Strasbourg dans l'attente d'éléments complémentaires et d'une concertation avec les élus de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin.

Adopté à l'unanimité.

## **7. Divers**

### **a) Elections européennes 09/06/2024**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le planning d'intervention qui avait été décidé à la précédente réunion.

### **b) Pose d'un Stolperstein le 16/06/2024**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'organisation par une famille de la pose d'un Stolperstein l'après-midi du dimanche 16 juin 2024 au droit du 1 rue de Blond et invite les conseillers municipaux ainsi que les habitants de Niederroedern à y participer.

### **c) Organisation de la fête du 14 juillet et distribution des Wecks**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de distribuer les 14 juillet Wecks le samedi 13 juillet 2024 le matin aux aînés et le soir aux enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à procéder aux préparatifs de la fête du 14 juillet qui aura lieu au stade de foot en soirée du 13 juillet 2024 et détermine le planning d'intervention des conseillers pour l'organisation de la soirée.

Adopté à l'unanimité.